

*Question présentée par le député :*

*M. Stéphane Florey*

*Date de dépôt : 26 mai 2021*

## **Question écrite urgente**

### **Papyrus : 9% de fraude et beaucoup de dégâts pour Genève !**

On se souvient que le 19 mai dernier, le conseiller d'Etat chargé du département de la sécurité, de la population et de la santé avait exprimé sur Léman Bleu sa vive indignation à la suite de la publication du rapport de la commission de contrôle de gestion sur l'office cantonal de la population et des migrations. Divers manquements et lacunes voire passe-droits liés à l'opération Papyrus avaient notamment été évoqués, provoquant le courroux du magistrat.

L'idée intrinsèque de l'opération Papyrus a consisté à accorder des autorisations de séjour aux étrangers ayant fait le choix de l'illégalité, sous prétexte de l'accueil humanitaire. L'opération a officiellement pris fin le 31 décembre 2018, date limite pour le dépôt des dossiers.

Dès le début, des voix critiques se sont exprimées par rapport à cette grande braderie aux permis de séjour mise au point par un conseiller d'Etat avide de publicité. La commission de contrôle de gestion a confirmé les craintes nourries s'agissant des abus, potentiels à l'époque et aujourd'hui avérés. Le rapport évoque qu'« une filière de fraude s'était mise en place, qui a concerné 9% des 3000 dossiers ».

La Tribune de Genève cite un exemple avec un Kosovar actuellement incarcéré. L'homme s'est installé illégalement en Suisse en 2016, vivant dans la clandestinité. En 2018, il s'annonce dans le cadre de Papyrus en vue d'obtenir un permis de séjour moyennant présentation de fausses fiches de paie acquises pour 3000 francs. En 2019 et 2020, l'homme se rend coupable de quatre gros excès de vitesse dont trois à plus de 200 km/h, immortalisant les événements en se filmant d'une main ! Ajoutons pour terminer que son téléphone portable contenait une vidéo pornographique mettant en scène des mineurs. Ce cas démontre si besoin était que la commission de contrôle de

gestion a bien fait son travail en jetant une lumière crue sur les dérives de l'office cantonal de la population et des migrations.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) *Suite aux divers constats du rapport de la commission de contrôle de gestion relatif à l'OCPM (RD 1394), un réexamen de l'ensemble des dossiers Papyrus est-il envisagé ?*
- 2) *Pourquoi les collaborateurs de l'OCPM ont-ils reçu une note du conseiller d'Etat leur interdisant de parler des cas particuliers à la commission de contrôle de gestion ?*
- 3) *Que va-t-il advenir, du point de vue du droit des étrangers, du dossier du chauffard kosovar cité en exemple ?*

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.